à ce que personne n'en ignore, & de faire pour son entiere execution tous actes & exploits requis & necessaires, sans autre permission, non-obstant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires: CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR. Donné à Versailles, le vingt-cinquieme jour de May, l'an de grace mil sept cens trente-quatre, & de nostre Regne le dix-neusvieme. Signé LOUIS. Et plus bas, Par le Roy, Signé CHAUVELIN. Et scellé.

Pour Le Roy. Collationné aux Originaux par Nous Ecuyer-Conseiller-Secretaire du Roy, Maison-Couronne de France & de ses Finances.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. M. DCCXXXIV.